



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

A/39/691
S/16840

26 novembre 1984

FRANCAIS

ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLEE GENERALE

Trente-neuvième session

Points 68, 69, 123, 124 et 129 de

l'ordre du jour

EXAMEN DE L'APPLICATION DE LA DECLARATION

SUR LE RENFORCEMENT DE LA SECURITE INTERNATIONALE

APPLICATION DES DISPOSITIONS DE SECURITE COLLECTIVE

DE LA CHARTE DES NATIONS UNIES POUR LE MAINTIEN DE

LA PAIX ET DE LA SECURITE INTERNATIONALES

DEVELOPPEMENT ET RENFORCEMENT DU BON VOISINAGE

ENTRE ETATS

REGLEMENT PACIFIQUE DES DIFFERENDS ENTRE ETATS

RAPPORT DU COMITE SPECIAL POUR L'ELABORATION

D'UNE CONVENTION INTERNATIONALE CONTRE LE

RECRUTEMENT, L'UTILISATION, LE FINANCEMENT

ET L'INSTRUCTION DE MERCENAIRES

CONSEIL DE SECURITE

Trente-neuvième année

Lettre datée du 26 novembre 1984, adressée au Secrétaire
général par le Représentant permanent de l'Afghanistan
auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous informer que le chargé d'affaires de l'ambassade du Pakistan à Kaboul a été appelé au Ministère des affaires étrangères de la République démocratique d'Afghanistan le 26 novembre 1984 au matin et que les faits suivants ont été portés à son attention par le responsable du premier département politique :

"Les autorités pakistanaises ont déclaré récemment que, le 14 novembre 1984, certains secteurs de la passe de Khyber auraient été bombardés par les forces armées de la République démocratique d'Afghanistan.

Selon les renseignements fournis par les autorités compétentes de la République démocratique d'Afghanistan, cette affirmation des autorités pakistanaises est parfaitement malveillante et dépourvue de toute vérité.

La République démocratique d'Afghanistan récuse catégoriquement cette allégation mensongère, cette accusation sans fondement lancée par les autorités pakistanaises et elle considère qu'il s'agit d'une manoeuvre visant à détourner l'attention de l'opinion publique pakistanaise et mondiale des actes d'agression répétés commis par ce pays contre la République démocratique d'Afghanistan."

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de l'Assemblée générale au titre des points 68, 69, 123, 124 et 129 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent,

(Signé) M. Farid ZARIF

